

<p align="center">REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SIDE-CAR CROSS INTER</p>

ARTICLE 1 - COUREURS ET PASSAGERS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les pilotes et passagers titulaires d'une licence délivrée par la FFM, **NCO**, **LUE** ou Internationale.

Les épreuves de Championnat, Coupe ou Trophée de France sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère.

Toutefois, seuls les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de Champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Classes admises :

Machines au dessus de 350cc jusqu'à 750 2 temps ou de 350 à 1000cc 4 temps.

Ages :

Pilote : 17 ans

Passager : 15 ans

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués en fonction des classements de l'année précédente et valable pour toute la saison 2015 (voir article 6.2 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France de Side-Car Cross Inter 2015 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – SELECTION DES EQUIPAGES

La sélection des équipages s'effectuera après les essais qualificatifs et ensuite seulement 2 "réserves" seront retenues pour leur éventuelle participation aux courses.

⇒ S'il y a jusqu'à 36 équipages :

Les 30 équipages les plus rapides des essais qualificatifs seront qualifiés.

Pilotes de réserve :

Le premier équipage de réserve sera l'équipage classé 31^{ème} et le deuxième équipage de réserve sera l'équipage classé 32^{ème}.

⇒ S'il y a plus de 36 équipages :

Les équipages seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1ère épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les équipages non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Les 15 équipages les plus rapides du Groupe A et les 15 équipages les plus rapides du Groupe B seront qualifiés.

Equipages de réserve :

Le 1^{er} réserviste sera l'équipage ayant obtenu le meilleur chrono le second sera le premier non qualifié de l'autre Groupe.

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre d'équipages à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un équipage de plus que le Groupe B.

Lorsqu'un passager, régulièrement engagé à une épreuve se trouvera indisponible sur blessure, avant ou pendant les séances d'entraînement, le pilote pourra prendre le départ des chronos avec un nouveau passager à la condition que :

- a) La blessure soit dûment constatée par le docteur de service et le délégué FFM ;
- b) L'identité du nouveau passager soit régulièrement enregistrée par le club organisateur après contrôle de la licence ;
- c) Ce nouveau passager ait effectué au moins deux tours de reconnaissance du circuit avec le pilote.

Suite à un accident ou à un problème mécanique, possibilité de reformer un équipage. **Le pilote et le passager ont l'obligation d'avoir participé aux essais chronométrés avec leur ancien équipier.**

Participation des équipages de réserve :

La décision de faire participer les réservistes aux manches sera prise 5mn avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux équipages dans le parc d'attente.

Un équipage de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la première manche pourra, si nécessaire, prendre le départ dans les autres manches.

Les deux équipages de réserve devront rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

ARTICLE 5 – EPREUVES ET PRIX

- Départ :

Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

- Durée :

Chaque épreuve de championnat de France de Side-Car Inter se disputera en trois manches de 20 minutes + 2 tours.

Deux manches consécutives devront être séparées par un intervalle de 1h15 mn minimum.

- Prix d'arrivée :

Chaque pilote qualifié et les 2 réservistes percevront une prime de qualification de 250 € augmentée des primes d'arrivée ci-dessous :

	€		€		€		€
1	140	6	70	11	45	16	20
2	120	7	65	12	40	17	15
3	100	8	60	13	35	18	10
4	90	9	55	14	30	19	10
5	80	10	50	15	25	20	10
Soit : 1 070 € x 3 = 3 210 €							

Total du plateau :

8 000 € + 3 210 € = 11 210 €

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage de l'ensemble du Championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5 Alinéa 6 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 7 - HORAIRES

HORAIRES SUR 1 JOUR :

La veille de l'épreuve :

13 h 30	20 h 00	Contrôles Administratif et Technique
---------	---------	--------------------------------------

Le jour de l'épreuve :*1 Groupe :*

8 h 00	8 h 50	Libre Organisateur
9 h 15	9 h 45	Séance d'essais libres - 30 mn
Libre Organisateur		
11 h 00	11 h 30	Essais Chronométrés Qualificatifs - 30 mn
11 h 35	11 h 40	Test de départ
13 h 00	14 h 00	Libre Organisateur

2 Groupes :

8 h 00	8 h 55	Libre Organisateur
9 h 00	9 h 20	Séance d'essais libres Groupe A - 20 mn
9 h 25	9 h 45	Séance d'essais libres Groupe B - 20 mn
Libre Organisateur		
10 h 45	11 h 10	Essais Chronométrés Qualificatifs Groupe A - 25 mn
11 h 15	11 h 20	Test de départ
11 h 25	11 h 50	Essais Chronométrés Qualificatifs Groupe B - 25 mn
11 h 55	12 h 00	Test de départ
13 h 00	14 h 00	Libre Organisateur

14 h 00	1 ^{ère} manche – 20 mn + 2 tours
Libre Organisateur	
15 h 45	2 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours
Libre Organisateur	
17 h 30	3 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours

HORAIRES SUR DEUX JOURS :La veille de l'épreuve :

11 h 00	15 h 00	Contrôles Administratif et Technique
15 h 30	16 h 00	1 ^{ère} séance essais libres – 20mn
17 h 00	17 h 30	2 ^{ème} séance essais libres – 20mn

Le jour de l'épreuve :

9 h 15	09 h 45	Séance d'essais libres – 30mn
11 h 00	11 h 30	Essais Chronométrés Qualificatifs – 30mn
11h35	11h40	Test de départ
14 h 00	1 ^{ère} manche	20mn + 2 T
15 h 45	2 ^{ème} manche	
17 h 30	3 ^{ème} manche	

La remise des prix se fera immédiatement après la 3^{ème} manche. Aucune exception ne sera acceptée.